DÉCLARATION DE DÉONTOLOGIE

Pourquoi avons-nous cette déclaration ?

Goodman s'engage à respecter une éthique commerciale irréprochable et à se conformer aux normes et pratiques internationales en matière d'environnement, de droits de l'homme et de protection du travail dans l'ensemble de ses activités et de sa chaîne d'approvisionnement. Cette déclaration décrit les attentes envers nos fournisseurs, agents, consultants, co-associés de coentreprise et autres parties externes qui fournissent des biens ou des services à Goodman, ou qui sont engagés de quelque manière que ce soit par ou pour le compte de Goodman (les « Partenaires de Goodman »). Nous cherchons à développer des partenariats avec les Partenaires de Goodman qui promeuvent des normes éthiques liées à la conformité, à la lutte contre la corruption, à la gestion des conflits d'intérêts, à l'environnement, aux droits de l'homme et à la protection du travail. Les Partenaires de Goodman sont tenus de respecter ces normes dans le cadre de leurs activités lorsqu'ils travaillent avec Goodman et d'appliquer des normes comparables dans leurs chaînes d'approvisionnement. Ces normes doivent être lues conjointement avec tout contrat de service, de fourniture ou de travaux conclu avec Goodman, qui peut contenir des dispositions plus détaillées sur ces domaines.



DÉCLARATION D'ÉTHIQUE COMMERCIALE

Conformité

+ Respectez toutes les lois, réglementations et normes applicables dans les territoires où vous exercez vos activités ou menez vos affaires, y compris celles relatives à la sécurité, à l'environnement, à la fiscalité, à la corruption, au blanchiment d'argent, à la concurrence, à la protection des données et à l'emploi
+ Répondre en temps opportun à toute demande d'informations de la part de Goodman visant à confirmer le respect de la présente déclaration.

Conduite éthique

+ Agir de manière honnête et éthique en toutes circonstances
+ Ne vous livrez à aucun comportement illégal ou contraire à l'éthique et permettez aux employés et aux sous-traitants de signaler tout comportement contraire à l'éthique
+ Ne versez pas de pots-de-vin, n'en acceptez pas et n'en proposez pas, directement ou indirectement, à quiconque chez Goodman ou à toute personne liée à Goodman (y compris un fonctionnaire public dans n'importe quel pays) un avantage financier ou autre (y compris des pots-de-vin, des paiements en nature, des dons politiques, des cadeaux ou des divertissements excessifs ou des paiements de facilitation) dans l'intention d'influencer indûment une personne ou d'obtenir un avantage pour un Partenaire de Goodman ou pour Goodman
+ Mettre en œuvre toute mesure raisonnable pour prévenir la fraude, la corruption et les pots-de-vin
+ Ne vous livrez pas et n'aidez pas des tiers à se livrer à des activités de blanchiment d'argent, de financement du terrorisme ou à d'autres activités criminelles financières
+ Respecter les obligations relatives à la protection, à la collecte et au traitement approprié des informations confidentielles, relatives aux prix ou personnelles
+ Ne vous livrez pas à des pratiques collusoires ou anticoncurrentielles lors de la préparation de propositions, de devis ou d'offres, y compris des activités visant à manipuler le résultat du processus d'appel d'offres, telles que le truquage d'offres ou toute autre pratique similaire
+ Conservez des registres appropriés des services et des accords conclus avec Goodman et ne faites aucune entrée fausse, inexacte ou incomplète dans les livres comptables en rapport avec les services ou les accords conclus avec Goodman.

Environnement

+ Donnez la priorité à la gestion des risques environnementaux et prenez toutes les mesures raisonnables pour éviter la pollution, la production de déchets et la dégradation de l'environnement naturel
+ Réduire au maximum l'utilisation de matériaux et de ressources sans compromettre la qualité et rechercher des produits et matériaux non toxiques et respectueux de l'environnement
+ Rechercher des opportunités de réduire la consommation d'énergie et d'eau dans l'ensemble de vos opérations et de votre chaîne d'approvisionnement
+ Aider Goodman à atteindre ses objectifs en matière de gestion des risques climatiques, notamment en recherchant des opportunités de réduire les émissions intrinsèques des matériaux, produits et services fournis.

Droits de l'homme et protection du travailleur

+ Protéger les droits de l'homme internationalement reconnus et traiter les personnes avec dignité, égalité et respect mutuel
+ Favoriser une culture et un lieu de travail qui ne tolèrent pas l'intimidation, la discrimination, le harcèlement sexuel ou la victimisation
+ Respecter les lois, réglementations et normes applicables en matière de rémunération et de conditions de travail, y compris en matière de logement adéquat, de liberté d'association et de sécurité de

l'environnement de travail, sans risque physique ou psychosocial

+ Travailler en accordant une grande importance à la sécurité et signaler tout problème de sécurité à Goodman
+ Prendre des mesures raisonnables pour évaluer et traiter les risques potentiels liés aux droits de l'homme dans la chaîne d'approvisionnement, notamment l'exploitation des enfants, le recours au travail forcé, non rémunéré ou servile, la perception de frais de recrutement ou la rétention des documents d'identité ou d'immigration des travailleurs
+ Fournir des canaux clairs pour signaler les préoccupations sans crainte de représailles et collaborer avec Goodman pour remédier à tout problème
+ S'approvisionner en services, matériaux et produits conformément aux obligations légales et aux attentes de la communauté, et collaborer avec les fournisseurs et les sous-traitants afin d'envisager des pratiques d'approvisionnement durables qui favorisent des résultats sociaux positifs.

Que se passe-t-il si ces normes ne sont pas respectées ?

Tout problème de non-respect de ces normes doit être signalé à Goodman. Si les normes attendues ne sont pas respectées, Goodman attend des Partenaires de Goodman qu'ils remédient à tout problème ou manquement. Tout manquement grave ou répété peut entraîner la résiliation du contrat avec Goodman ou la perte de futurs contrats, sous réserve des dispositions spécifiques du contrat de service, de fourniture ou de travaux.

Comment signaler vos préoccupations

Goodman vous encourage à signaler tout comportement malhonnête, frauduleux, corrompu, illégal ou contraire à l'éthique.

Veuillez vous adresser à votre représentant Goodman pour lui faire part de vos préoccupations, ou signalez vos préoccupations :

+ Par e-mail à l'adresse : ethicalconcerns@goodman.com
+ Vous pouvez également faire part de vos préoccupations via la rubrique « Contactez-nous » du site web de Goodman, où vous pouvez les signaler de manière anonyme.

Date d’approbation	Juin 2025
Prochaine date de révision	Juin 2027
Approuvé par	Comité d’audit, des risques et de la conformité